FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURUNDI

TITRE DU PROJET :
Projet Secrétariat : Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) au BURUNDI

NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :

Modalité de financement du PBF:	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund"):**
☐ IRF	☐ Fonds d'affectation spéciale national
☒ PRF	☐ Fonds d'affectation spéciale régional
	Nom du fonds d'affectation spéciale :

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Date approximative de démarrage du projet[1]: 7 Oct 2014
Durée du projet en mois :[2] 48 mois (des 24 Sept 2018 prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 2021)
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Bujumbura

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:
☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes
☐ Initiative de promotion des jeunes
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
PNUD: $ 2,059,680 + $475,749 extension avec cout pour un total de $2,535,429

Total PBF :
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagemen d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet : $2,535,429

PBF 1ère tranche :	PBF 2ème tranche :	PBF 3ème tranche :	PBF 4ème tranche:	PBF 5ème tranche :
PNUD: $900,000	PNUD:$100,520	PNUD:$741,412	PNUD:$317,748	PNUD:$475,749

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :
Le projet vise l'appui au fonctionnement du Secrétariat PBF pour la coordination, appui à la mis en œuvre et le suivi & évaluation du portefeuille du PBF au Burundi ainsi que le renforcement de capacités du Comité Conjoint de Pilotage (CPC).

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.
Le projet résulte des consultations menées avec les différents acteurs, y compris le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) et le Système des Nations Unies (SNU), le Ministère des Affaires Etrangères et le PBSO. Outre les propositions et recommandations issues de ces consultations, le projet tient également compte des priorités du Gouvernement du Burundi ainsi que l'analyse des facteurs de conflits.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : 2
Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloues aux activités directement liées l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 30%

Degré de risque du projet[4] : 0

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[5]) : 4.3

Le cas échéant, le résultat de l'**UNDAF** auquel le projet contribue : Effet 6 : D'ici 2023, les femmes et les hommes de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de Genre, la justice et le respect des Droits de l'Homme de manière efficace, indépendante et transparente

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD16

[3] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

[4] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

[5] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Type de demande : **Nouveau projet** ☐ **Révision de projet** ☒	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : 9 mois **Changement de résultat / sujet :** ☒ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☒ **Budget PBF supplémentaire :** ☒ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD 475,749** **Brève justification de la révision:** **Il s'agit d'une modification des résultats du projet et de la composition du Secrétariat sur la base du nouveau format standard pour les projets Secrétariat du PBF, approuvé en 2019, ainsi que d'une extension avec couts pour maintenir la présence du Secrétariat PBF au Burundi jusqu'à décembre 2021.** **Le document de projet et son budget ont donc été redéveloppés entièrement en consultation avec la contrepartie nationale et le PBSO.** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document d projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE[6]: PNUD	**Représentant du gouvernement national**
Name of Representative: *Binta Sanneh* *Signature* *Name of Agency:* *Date et tampon:* 15/04/2021 Binta SANNEH Représentante Résidente Adjointe Programme et Opérations PNUD Burundi	*Nom : Ambassadeur Remy Barampama* *Signature* *Titre :* Directeur Général Chargé des Relations Multilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et la Coopération au Développement Le 22-04-2021
Coordinateur Résident, a.i. *Nom : Nicole Kouassi* *Signature* *Date & tampon* 15 Avril 2021 Nations Unies dans l'Action BURUNDI BUREAU DU COORDONNATEUR RESIDENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURUNDI	**Peacebuilding Support Office (PBSO)** *Name of Representative:* *Signature* Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office *Date& Seal*

[6] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a connu des conflits violents successifs, en 1965, 1969, 1972 et 1988, enracinés dans des luttes de pouvoir politiques à connotation ethnique. Ces conflits ont culminé en une guerre civile dévastatrice entre 1993 jusqu'à la signature officielle de l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha signé en 2000 malgré la poursuite du conflit ouvert entre les militaires et certains groupes armés jusqu'en 2004. Les décennies de violence, qui ont fait plus de 300 000 morts et déplacés plus d'un million de personnes, ont érodé le tissu social et la confiance des Burundais, paralysé l'économie et inculqué une culture de violence à la société. En 2005, la réforme du secteur de la sécurité étant largement achevée et effective, un référendum constitutionnel et des élections présidentielles et parlementaires combinées se sont tenus pacifiquement et ont marqué le début de la "normalisation" du processus politique.

En 2006, sur demande du gouvernement du Burundi, la Commission de la Consolidation de la Paix (CCP) a annoncé que le Burundi, avec la Sierra Leone, serait parmi les premiers pays à être pris en charge par la Commission.

Parallèlement à la CCP et au PBSO, le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) a été créé en 2006 dans le cadre de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies afin d'aider les pays sortant d'un conflit à relever les défis les plus urgents pour prévenir la reprise du conflit. L'inscription du Burundi à l'ordre du jour de la CCP en 2006 a automatiquement déclenché une déclaration d'éligibilité pour bénéficier du soutien du PBF, conformément aux termes de référence du PBF.

Pour accéder au soutien du PBF, le gouvernement du Burundi et les Nations unies, en collaboration avec des partenaires internationaux et la société civile, ont élaboré en décembre 2006 le premier plan prioritaire de consolidation de la paix (PPP) du Burundi pour la période 2007-2010, sur la base duquel une enveloppe de 35 millions de dollars a été approuvée pour le pays.

Le deuxième PPP (2010-2014) était lié aux premiers et deuxièmes cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, qui reconnaissaient l'importance de la consolidation de la paix pour réduire la pauvreté et s'attaquer aux problèmes structurels sous-jacents. Le cadre stratégique de consolidation de la paix est le résultat d'un processus participatif comprenant des contributions des ministères concernés, de l'équipe de pays des Nations unies, de la mission des Nations unies au Burundi, des organisations de la société civile et des donateurs. Le deuxième PPP a été approuvé avec une enveloppe de financement de 9,2 millions de dollars.

Le troisième plan prioritaire (2014-2018) a été approuvé en 2014 avec une enveloppe de 11,65 millions de dollars, en vue de maintenir l'accompagnement politique de l'ONU après le retrait

de la mission politique de l'ONU (BNUB) et avec un accent particulier sur le soutien au dialogue et à la stabilité autour des élections.

La crise politique de 2015 a affecté négativement la situation socio-économique du Burundi, tandis que le soutien financier des partenaires internationaux, important depuis 2005, a été partiellement suspendu. Néanmoins, les priorités du PPP ont été maintenues avec révision des allocations pour accroitre le soutien à l'observation des droits de l'homme. Dans le cadre de cette révision, le PBF a également soutenu le dialogue mené par le Conseiller Spécial des Nations unies pour le Burundi auprès du Secrétaire Général ; les initiatives de dialogue local par le biais de la société civile et des médiateurs locaux et des groupes de femmes ; l'engagement positif des jeunes dans la cohésion sociale ; la sécurité communautaire et les activités visant à traiter les traumatismes et les conflits.

En mai 2018, un référendum constitutionnel a été organisé et a conduit à l'approbation d'amendements de certaines dispositions de la constitution de 2005. Les tensions politiques ont continué à augmenter à l'approche des élections générales prévues pour 2020. En mars 2019, le bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) au Burundi a été fermé pour une durée indéterminée. La phase actuelle du financement du PBF qui a commencé en 2018 visait la capitalisation des acquis du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix (PPCP III) 2014-2018 et à renforcer les capacités au niveau décentralisé et communautaire ce qui a permis l'émergence d'un nombre considérable de leaders capables de contribuer au processus de dialogue ainsi que des mécanismes communautaires pour la prévention et la résolution des conflits.

En 2019, l'UNCT Burundi a décidé de mettre en place un cadre de résilience qui aura comme critères de succès la réduction de la vulnérabilité de la population en termes mesurables ainsi que le renforcement de la cohésion sociale dans les ménages et les communautés. Par le biais d'une approche de résilience, il est attendu que la cohésion sociale sera améliorée à travers l'autonomisation des femmes et des jeunes qui joueront un rôle primordial dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Dans ce contexte, le Secrétariat PBF au Burundi a engagé Interpeace pour effectuer des recherches documentaires et des entretiens initiaux afin de développer une méthodologie d'évaluation de la résilience pour le Burundi. Cette recherche vise à établir un cadre de résilience et les indicateurs associés pour le Burundi. L'élaboration d'une proposition de financement pour le cadre complet d'évaluation de la résilience est également prévue.

En mai 2020, le Burundi a organisé des élections générales (présidentielles, législatives, et communales) qui se sont déroulées de façon relativement paisible. La Cour Constitutionnelle a entériné les résultats électoraux proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Dans son discours inaugural, Son Excellence Ndayishimiye Evariste, Président de la République a présenté les six principales priorités de son gouvernement pour les sept prochaines années, dont la bonne gouvernance, l'emploi des jeunes et la paix et la réconciliation.

En outre, le Gouvernement a demandé la fermeture du Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général au Burundi, ce qui pourra entrainer le transfert de taches résiduelles de la mission vers le Bureau du Coordinateur résident, l'équipe pays, et le Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général pour les Grands Lacs.

Le Gouvernement du Burundi a entamé la dynamique d'approche de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux dont l'Union Européenne pour la renormalisation des relations diplomatiques et partant, un soutien budgétaire et programmatique au Burundi.

La collaboration rapprochée entre le Burundi et ses partenaires internationaux reste essentielle. La pandémie du Covid-19 continue d'exposer le pays à des vulnérabilités multiples et met en évidence la nécessité d'améliorer les politiques de protection sociale, plus particulièrement la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et les services médicaux. L'aperçu des besoins humanitaires (HNO) prévoit que 250 000 personnes supplémentaires auront besoin d'une aide humanitaire en raison de ce contexte de la pandémie de la COVID-19 et de désastres naturels.

Dans ce contexte, le Secrétariat du PBF au Burundi requiert une extension avec couts jusqu'à la fin de l'année de 2021, afin de continuer à assurer la coordination du portfolio de projets existants financés par le PBF ; de soutenir le travail du Comité de Pilotage Conjoint et du sous-groupe Sectoriel de Consolidation de la Paix, basé au Ministère des Affaires Etrangères, dans leurs efforts de coordination stratégiques des interventions de consolidation de la paix au Burundi.

Information sur le Comité de Pilotage (en cas échéant – existant ? à créer ?)
Si le Comité de pilotage en charge de la supervision stratégique et politique des projets du PBF est déjà en place, alors la fonction principale du Secrétariat sera d'assurer le bon fonctionnement du Comité de Pilotage et d'assurer la liaison avec les Membres du Comité de Pilotage afin d'assurer une forte coordination, séquencions et mobilisation de fonds additionnels. Si le Comité de Pilotage n'a pas encore été créé, et qu'il est planifie d'en créer un, alors le Secrétariat aura comme fonction aussi la mise en place du Comité de Pilotage.

En tant que mécanisme de gouvernance du PBF dans le pays, le Secrétariat PBF est en charge de 2 fonctions générales : 1) appuyer et organiser le travail du Comité de Pilotage Conjoint du PBF ; 2) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusienne récipiendaires du PBF (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Suivi /Evaluation) et d'assurer la collaboration entre les agences récipiendaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité des programmes. Le Secrétariat a donc un rôle stratégique au sein du SNU, vu qu'il donne l'impulsion à des discussions inclusives au tour de la prévention des conflits et consolidation dans le pays. Par conséquent, le Secrétariat PBF remplira aussi le rôle de point focal pour les activités de la Commission de Consolidation de la Paix.

Dans ce contexte, le présent projet vise à appuyer le Comité de Pilotage Conjoint, le Sous-groupe Sectoriel de Consolidation de la paix, les partenaires de mise en œuvre et les agences d'exécution dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets PBF et leur cohérence avec d'autres initiatives de consolidation de la paix entreprises au Burundi. De manière plus spécifique, il se justifie par les raisons suivantes :

- La mise à jour de l'analyse situationnelle au Burundi pour appuyer les efforts du CPC ;

- L'accompagnement de l'exercice d'évaluation du portefeuille du PBF au Burundi de 2014 à 2020 ;
- Le suivi du portefeuille de projets existants entre plusieurs partenaires d'exécution (RUNOs, partenaires nationaux et PTF), y compris l'accompagnement de l'évaluation et de la fermeture de chaque projet;
- Le renforcement de la communication autour des projets et leur visibilité ;
- L'appui à l'appropriation nationale des projets et l'engagement continu avec les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux ayant un engagement sur la consolidation de la paix.
- L'appui à la mobilisation des ressources pour la consolidation de la paix auprès des bailleurs de fonds.

En plus du soutien du Secrétariat Technique au Comité du Pilotage Conjoint (CPC), le projet va appuyer le Sous-groupe Sectoriel de Consolidation de la Paix, basé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, pour lui permettre d'assurer le suivi de la prise en compte de la consolidation de la paix dans la mise en œuvre du PND et l'UNDAF.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).

Le projet est aligné sur les priorités nationales et celles de l'équipe pays, telles que définies par les cadres stratégiques suivants :

- Plan National de Développement, Burundi (2018-2027)
- UNDAF 2019-2023
- Le cadre de résilience du Burundi

Le PBF finance actuellement 2 projets dans le pays pour un montant total de $7,007,893.
Voir la liste des projets PBF en Annex D.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le Comité de Pilotage Conjoint (CPC) est un organe de gouvernance des projets du PBF qui assure la supervision stratégique du portefeuille du PBF et endosse les nouveaux projets du PBF (*les TdRs du CPC en annexe*). Le projet Secrétariat PBF a donc comme but d'appuyer le Comité de pilotage conjoint dans son rôle d'orientation stratégique, de même que les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans l'atteinte des résultats des projets.

Le Secrétariat veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des donateurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

Le Secrétariat PBF soutient le CPC, notamment en (i) assurant que le CPC puisse remplir son rôle de gestion et contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (CPC, Bureau pour la Consolidation de la Paix à NY - PBSO) et les agence récipiendaires; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière transversale (au moins) dans les interventions du FCP ; et (v) entreprenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Dans cette perspective, le Secrétariat va également assurer la liaison avec des institutions clés/plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays : les mécanismes de l'UNDAF, l'Equipe Pays des Nations Unies / UNCT et toute autre entité travaillant sur les sujets connexes au PBF.

b) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

L'objectif général du projet est d'appuyer le Comité de Pilotage à assumer pleinement son rôle d'orientation stratégique, de même que les agences dans la coordination de la mise en œuvre des projets et de la compréhension des enjeux de la consolidation de la paix au pays. Il se propose de renforcer les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et de l'Equipe pays pour la mise en œuvre et le suivi optimal des projets de consolidation de la paix au Burundi, ainsi que pour la documentation et la capitalisation des leçons apprises.

Ce projet ne prévoit pas le soutien d'un résultat stratégique plus qu'un autre, vu qu'il soutiendra tous les projets développés et mis en place, ainsi que la prise en compte de la question du genre de manière transversale. Le Secrétariat PBF coordonnera le développement, cohérence et assurance-qualité des projets dans le cadre du PBF à travers le soutien aux agences, le CPC et le SGSCP. Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets développés dans des perspectives similaires ou qui pourraient avoir un impact sur les projets du PBF.

Le Secrétariat est en charge des relations avec les PTF afin d'établir les synergies des projets et d'assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix, y inclut la Banque Mondiale, ainsi que la mobilisation de fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF).

Par ailleurs, le Secrétariat sera aussi en charge d'assurer la visibilité des projets du PBF, à travers l'élaboration de produits de communication stratégique de manière continue (faire le lien avec les points focaux des RUNOs, faire le relais avec l'expert communication du PBF, utiliser les réseaux sociaux et produits de communication comme le Newsletter, 2-pagers, etc..).

Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF.

Produit 1.1 : Le cadre stratégique et technique pour l'identification de projets de consolidation de la paix ayant un effet catalytique est mis en place, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDAFs, PRSP, Stratégies régionales, etc.)

Activités :

- *Elaboration, et mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, SCOs, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PBF*
- *Facilitation de l'élaboration et la mise à jour de l'analyse situationnelle de la consolidation de la paix au Burundi en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF*
- *Facilitation de l'évaluation du portefeuille PBF pour la période allant du 2014 au 2020.*
- *Facilitation et l'élaboration d'une requête de financement auprès du PBF.*
- *Sur la base de l'analyse situationnelle de la consolidation de la paix au Burundi et de la cartographie, facilitation la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF*
- *S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit alloué aux questions de genre et/ou a un soutien pour l'autonomisation des femmes*

Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mise en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités

Activités :

- *Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Strategic Planner dans le bureau du RC.*
- *Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusienne de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin)*
- *Soutien du Sous-Groupe Sectoriel de la Consolidation de la paix pour assurer la coordination régulière au niveau technique entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre.*
- *S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF*
- *Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...)*

- *Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliques*
- *Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.*

Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré

Activités :

- *Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi évaluation conjoint entre les projets afin d'accroitre les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays*
- *Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain*
- *Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siege, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF*
- *Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO.*
- *Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes.*
- *Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage.*
- *Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ;*
- *Assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates.*
- *Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 1er décembre de chaque année au plus tard.*

Résultat 2 : Le Comité de Pilotage et Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF

Produit 2.1 : Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.

Activités :

- *Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.*
- *Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre et tout autre partenaire pertinent au PBF*
- *Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage et au Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF*
- *S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte*
- *Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP.*
- *Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.*
- *Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.*

Produit 2.2 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assures pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

Activités :

- *S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et la manière de rapportage*
- *Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.*

- *Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF)*
- *Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.*
- *Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapport à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.*
- *Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).*

Cibles

- Les groupes cibles sont le Comité de Pilotage, les Comités Techniques Conjoints, les agences onusiennes et NUNO, et les partenaires de mise en œuvre de projets FCP identifiés dans les projets de documents PBF.

Théorie du changement pour le projet

Si le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, développement et mise en œuvre des programmes du PBF et assure une coordination ainsi qu'une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, alors les projets du PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquent avec le Gouvernement et les PTF.

Stratégie de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires dans l'exécution, le suivi/évaluation, la communication et rapportage des projets. Le projet bénéficiera également de l'appui technique du PBSO en matière d'appui conseil, de mise en relation avec d'autres partenaires. Des rapports réguliers seront fournis et présentés au Comité de Pilotage, pour endossement avant de les acheminer au PBSO.

Le Secrétariat assurera une communication étroite avec le PBSO à New York, et le Secrétariat assurera le rôle de Point Focal pour PBSO (PBF et la Commission de la Consolidation pour la Paix – PBC) dans le pays (Burundi).

Le Secrétariat appuiera les agences d'exécution dans la mise en œuvre, la communication/visibilité, le rapportage et le suivi/évaluation, des projets, y compris leur évaluation finale. Il s'assurera que la dimension genre soient prise dument en compte tout au long du cycle de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des projets.

Le projet effectuera les descentes régulières sur terrain, organisera des séances de formation et d'échange avec les intervenants ; ce qui permettra de gérer effectivement les risques, d'assurer la synergie des RUNOs et NUNOs en action dans les mêmes zones d'intervention et au niveau national. Le projet veillera particulièrement à la capitalisation des acquis de la phase antérieure dans le sens de répondre aux nouvelles priorités de consolidation de la paix.

Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues. Le Secrétariat apportera l'appui technique à la planification de l'évaluation finale des projets. Il définira de concert avec les agences de mise en œuvre la méthodologie et les mécanismes de suivi et coordonnera la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des indicateurs des nouveaux projets approuvés. Il appuiera la production des rapports semestriels et annuels des projets en cours d'exécution, un rapport annuel consolidé du comité de pilotage sera élaboré ainsi que le rapport stratégique annuel.

Au-delà des activités régulières de suivi, une évaluation globale du portefeuille du PBF au Burundi pourra être conduite, afin d'en mesurer l'impact sur les bénéficiaires et l'évolution des perceptions et mentalités au sujet de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones d'intervention.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

Le PNUD a été désigné comme agence récipiendaire pour le Secrétariat Technique PBF.

b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet.

Le Secrétariat sera compose :

- D'un Coordonnateur International (P4)
- D'un Chargé de Suivi-Evaluation (staff national)
- D'un assistant administratif/financier (VNU national)
- Un chauffeur

Organigramme du Secretariat

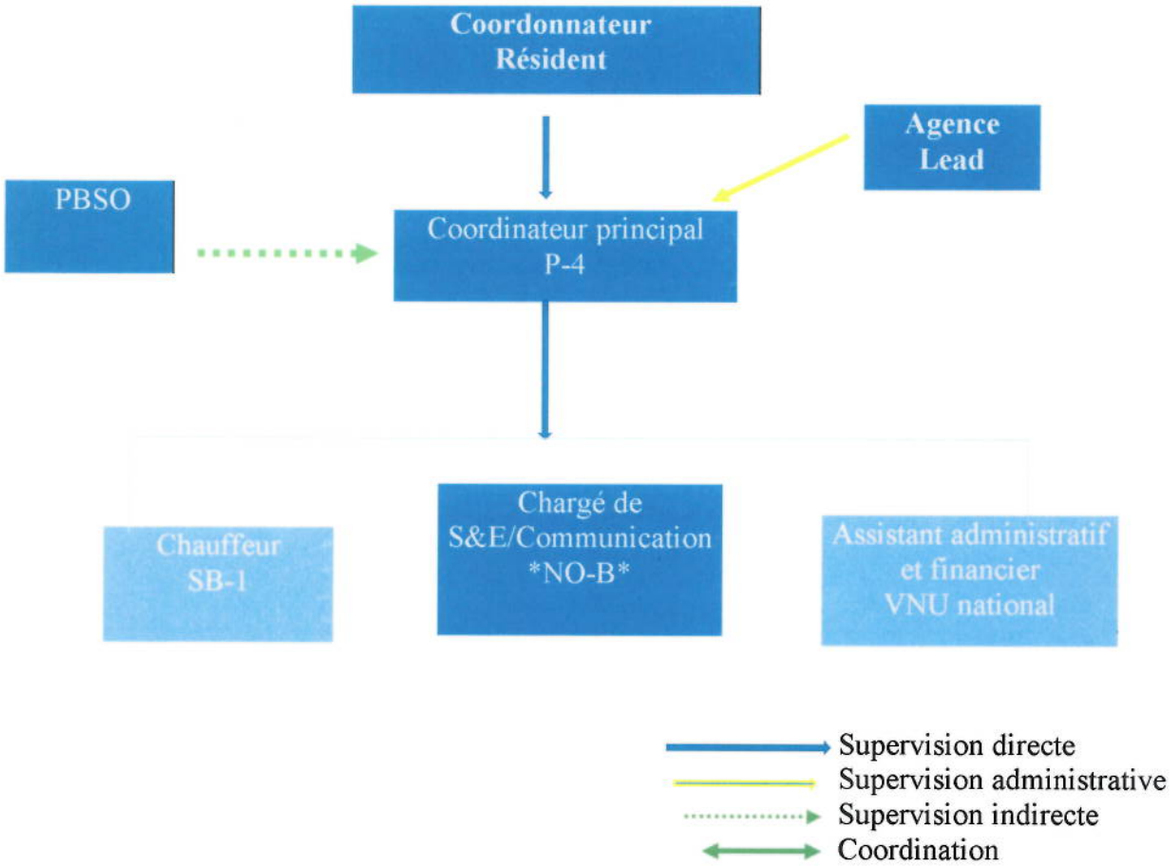

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la communication et S&E des projets. Le projet Secrétariat sera placé dans le bureau du Coordonnateur Résident, qui assurera la supervision générale du projet. Le PNUD sera l'agence récipiendaire, et assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat.

Des termes de référence précis définiront les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat.

La supervision générale de la Coordination du Secrétariat sera assurée par le Coordonnateur Résident (RC) du Système des Nations Unies (SNU), à qui elle rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage Conjoint et l'équipe du RC. La qualité du « delivery » du Secrétariat PBF reste de la responsabilité du RC.

La Coordonnatrice du Secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. PBSO prendra parti aux côtés

du RCO et de l'agence de mise en œuvre du Secrétariat au processus de recrutement et d'évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat.

Un Comité conjoint de Pilotage est en place pour superviser les projets PBF au Burundi. Co-présidé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (MAECD) et le Coordonnateur du Système des Nations Unies, avec l'appui du Secrétariat, il est chargé de la coordination, du suivi et de l'orientation stratégique des projets. Le MAECD et différents autres départements clefs seront associés, au besoin, à ses travaux, ainsi que les représentants d'autres partenaires techniques et financiers, de la société civile, d'ONG internationales et des agences du Système des Nations Unies.

Le Secrétariat appuiera le comité de pilotage dans sa mission. A ce titre, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au Comité de pilotage. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
- Manque d'information sur la mise en œuvre par les agences récipiendaires	Moyenne	Faible	Le Secrétariat collaborera avec les agenc pour un meilleur partage de l'information.
- Retards dans la soumission des rapports narratifs et financiers	Moyenne	Faible	Suivi rapproché avec les agences pour un bc rapportage financier et narratif
- Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	Faible	Élevé	Implication des partenaires au sein du comi de pilotage et des réunions techniques
- Difficulté pour les agences à mener une supervision conjointe des projets sur le terrain	Moyenne	Moyen	Planification des missions conjointes dans l PTA
- Difficultés à réunir le Comité de Pilotage selon le calendrier prévu	Moyenne	Faible	Désignation d'un suppléant dûment manda pour remplacer le membre du CPC empêché
- Les procédures de passations de marchés ralentissent la mise en œuvre des projets	Faible	Moyen	Préparation d'un Procurement plan dès démarrage des projets
- Conflits éventuels entre les Agences dans la mise en œuvre des projets	Faible	Faible	Impliquer toutes les agences et l contreparties nationales dans la planificatic opérationnelle des activités Solliciter arbitrage de la RC en cas de besoi
- Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets	Faible	Faible	Réunion trimestrielle de coordination pou développer la synergie entre des projets.

d) **Suivie / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour

l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.

Le Secrétariat PBF assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF (y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et des jeunes), qui permettra la mise en synergie des différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets ; et la formulation de résultats commun et indicateurs au niveau macro commun sur la base desquels les résultats des projets seront mesurés, sur la base des priorités identifiées dans la demande d'éligibilité.

Le Secrétariat sera responsable de l'assurance qualité des rapports annuels et semestriels des agences des Nations Unies récipiendaires des Fonds PBF et prépare un rapport stratégique annuel de consolidation de la paix qui sera soumis à l'endossement du comité de Pilotage.

Le Secrétariat travaillera avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation. Sur la base de l'analyse des données du terrain, il informera le Comité de Pilotage Conjoint et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus. Le suivi du projet et l'évaluation de l'atteinte des résultats escomptés seront assuré par le Comité de Pilotage sur la base du Cadre de résultats et du plan de travail. Un budget devra être prévu, le cas échéant, pour l'évaluation finale du projet.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.

Le projet veillera à l'appropriation des réalisations des projets par le Ministère des Affaires Etrangères et les autres partenaires nationaux afin d'assurer la continuité des acquis des interventions PBF au Burundi. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des partenaires dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets. De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l'analyse des leçons apprises. La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

IV. Budget du projet

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	**Event**
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[7]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[7] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
Résultat 1: La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF.	[redacted]	Indicateur 1.1 : Nombre de réunions de coordination tenues avec les partenaires d'exécution Données de base : 0 Cible: 4	- CR signés - Liste des présence	
		Indicateur 1.2 : Nombre de visites de suivi sur le terrain Données de base : 0 Cible: 5 visites	- Rapports de visites	
	Produit 1.1 : Le cadre stratégique et technique pour l'identification de projets de consolidation de la paix ayant un effet catalytique est mis en place en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDAF, PND, stratégies régionales, etc.)	Indicateur 1.3 : Une analyse situationnelle de la consolidation de la paix au Burundi est élaborée et validée par le CPC. Données de base : 0 Cible : 1 Indicateur 1.4 : Une cartographie des interventions de la consolidation de la paix au Burundi est élaborée et validée par le SGSCP. Données de base : 0 Cible : 1	Analyse situationnelle élaborée et valide Une cartographie élaborée et validée	

	Activités : - *Elaboration, et mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, SCOs, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PBF* - *Facilitation de l'élaboration et la mise à jour de l'analyse situationnelle de la consolidation de la paix au Burundi en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF*	Indicateur 1.6 : L'évaluation du portefeuille PBF est effectué. Données de base : 0 Cible : 1 Indicateur 1.7 : Le gouvernement élabore une note sur les priorités de la consolidation de la paix et son engagement a les adresser. Données de base : 0 Cible : 1	Le rapport final de l'évaluation du portefeuille est élaboré et validé par le CPC et UNCT. Une note avec les priorités de la consolidation de la paix est élaborée.	

	- *Facilitation de l'évaluation du portefeuille PBF pour la période allant du 2014 au 2020.* - *Facilitation et l'élaboration d'une requête de financement auprès du PBF.* - *Sur la base de l'analyse situationnelle de la consolidation de la paix au Burundi et de la cartographie, facilitation la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration*			

	entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF - *S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit alloué aux questions de genre et/ou a un soutien pour l'autonomisation des femmes*			
	Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mise en place	Indicateur 1.2.1 : Nombre de réunions du SGSCP tenue Données de base : 0	Compte-rendu des réunions Listes de présence	

	pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités *Activités :* - *Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Strategic Planner dans le bureau du RC.* - *Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusienne de mise en œuvre des projets PBF (suggestion*	Cible : 2 Indicateur 1.2.2 : Nombre de rapports annuels du CPC soumis au PBSO Données de base : 0 Cible : 1	Rapports annuels de progrès du CPC	
		Indicateur 1.2.3 : Les données collectées par Interpeace sont utilisées pour produire le rapport de démarrage du cadre d'évaluation de résilience aux conflits. Données de base : 0 Cible : 1 Indicateur 1.2.4 : Nombre de séances de formation afin de renforcer les RUNOs dans l'analyse de contexte et le suivi de projets. Données de base : 0 Cible : 2	Rapport de démarrage élaboré Rapports de séances de formation Présentations de séances de formation Listes de présence	

	réunions mensuelles et plus souvent au besoin) - *Soutien du Sous-groupe sectoriel de la consolidation de la paix pour assurer la coordination régulière au niveau technique entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions*	Indicateur 1.2.6 : Nombre de réunions sur les cadres de planification de SNU dont le ST-PBF participe (SERP, PMT, GISE, Groupe de résultats, etc.). Données de base : 0 Cible : 6	Compte-rendu des réunions	

	techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre. - *S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF* - *Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise*			

	en œuvre et mini-retraite, etc...) - *Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliques* - *Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et*			

	programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.			
	Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré *Activités :* - *Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les*	**Indicateur 1.3.1:** Nombre des rapports soumis à échéances régulières Données de base : 0 Cible : Tous les rapports sont soumis conformément aux exigences de qualité de PBSO et En coordination avec des partenaires d'exécution (RUNOs/NUNOs)	Rapports mandataires soumis au PBSO et téléchargé au Gateway	
		Indicateur 1.3.2: Nombre de mission de suivi conjointe SNU/gouvernement sur le terrain Données de base : 0 Cible : 2	Rapports de mission	

	projets afin d'accroitre les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays - *Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de*	**Indicateur 1.3.3** Nombre de projets dont l'évaluation et la clôture financière et opérationnelle est fait à temps. Données de base : 0 Cible : 100% de projets	Rapport d'évaluation finale Rapport final	

	projet et les données recueillies pendant les visites de terrain - *Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siege, mais soutenues au*			

	niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF. - *Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO.* - *Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le*			

88

	Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. *Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage.* - *Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines*			

	activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates. - *Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 1er décembre de*			

	chaque année au plus tard.			
Résultat 2 : **Le Comité de Pilotage et Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF**		**Indicateur 1.4.1 :** Nombre de réunions du CPC tenues Données de base : 0 Cible: 2	Comptes-rendus de réunions Listes de présences	
		Indicateur 1.4.3 : Nombre de briefings sur les réalisations des projets Données de base : 0 Cible : 4	Brefs rapports produits par le ST-PBF sur base des rapports des projets	

	- *Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.* - *Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de*			

	Produit 2.1 Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF. *Activités :* - *Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.*			

	projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF. S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte. - *Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les*			

	employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP. - *Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.* - *Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de*			

	la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.			
	Produit 2.2 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assures pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public. *Activités :*	**Indicateur 2.2.1:** Un vidéo est produit montrant les réalisations du PBF au Burundi. Données de base : 0 Cible : 1 vidéo produit	Vidéo disponible	

	- *S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.* - *Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.* - *Développement et mise en œuvre*			

	d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF) - *Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.* - *Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement*			

	en lien avec les activités du PBF. - *Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).*			

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?		N/A	
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?		N/A	
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre le différentes agences bénéficaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	

Annex D : Aperçu de l'engagement PBF en cours

Veuillez inclure ici un paragraphe sur les résultats stratégiques de l'engagement PBF dans le pays (conforme aux priorités de la demande d'éligibilité)

Nom et numéro du projet	Montant	Agences	Date de début et de fin	Court résumé du projet
PBF/BDI/A-16 00112731"Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au Burundi"	3,448,893	**ONUFEMMES/** PNUD, OIM	Oct 2018 – 23 Avril 2021	
"Community-based prevention of violence and social cohesion using innovation for young people in displaced and host communities."	1,500,000	UNICEF/UNFPA	02-Dec-19 – 30 Sept-21	
« Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation du plan prioritaire consolidation de la paix»	2,059,680	PNUD	4 Oct 2014 – 23 Avril 2021	
Connecter le global au local: Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de securité des Nations unies sur "Femmes, Paix et Securité" au Burundi."	1,000,000	ONUFemmes/American Friends Service Committee	Apr 2021- Oct 2022	